



Le *Baromètre Entreprises* de la branche Entreprises d'architecture présente les informations saillantes concernant le tissu entrepreneurial dans lequel évoluent les entreprises libérales du secteur. Ce baromètre offre une photographie instantanée, tout en intégrant les principales évolutions sur les dernières années.



### ASSEZ BONS RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

Bien que le chiffre d'affaires hors taxes moyen (CA HT) estimé pour l'ensemble des entreprises de la branche soit inférieur à celui constaté pour l'ensemble du secteur, la performance économique moyenne des entreprises d'architecture reste appréciable. En effet, leur excédent brut moyen (EBE) représente 10,5 % du CA HT contre 9,4 % pour l'ensemble du secteur. Leur performance productive est supérieure à celle de l'ensemble des entreprises du cadre de vie-technique.

### Estimation des principaux résultats économiques moyens des entreprises employeuses (2013, €)

		
CA HT	766 126	944 745
Valeur ajoutée	415 055	516 695
Impôts et taxes	13 349	18 228
Salaires et cotisations	321 374	410 101
EBE	80 511	88 814
RCAI	74 367	79 877
Forme d'entreprises la plus fréquente	SARL	Entreprise individuelle
Nombre moyen d'emplois ETP	3,8	2,8

Entreprises individuelles et sociétés, moyennes pondérées en fonction de statut et de la branche, calculs réalisés sur données issues d'échantillons. Sources : Actalians 2015, Unasa 2015, Bvd-Diane 2015, calculs Rapelli.



Le revenu courant avant impôts (RCAI) moyen des entreprises d'architecture est estimé à 74 367 €.

**Entreprise** : entité légale constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services, composée d'un ou plusieurs établissements.

**Entreprises employeuses** : entreprises du champ de l'OMPL cotisantes à Actalians, exclusion faite des organismes de formation ou professionnels.

**Entreprises individuelles** : forme juridique agrégée des entreprises comprenant les entreprises individuelles (personnes physiques) et les statuts assimilés.

**Emploi en équivalent temps plein (ETP)** : nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein-temps.

**Valeur ajoutée** : évaluation de la valeur économique générée par l'entreprise dans le cadre de son activité. *Calcul* : Valeur ajoutée = Marge commerciale + Production de l'exercice – Consommation de l'exercice en provenance des tiers.



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



Entreprises d'architecture



### PROFITABILITÉ DANS LA MOYENNE DU SECTEUR

En moyenne, les charges de production et de fonctionnement des entreprises d'architecture mobilisent plus de 45 % du CA HT. Cette proportion est similaire à celle observée pour l'ensemble du secteur. Il en va de même pour les parts détenues par les salaires et les cotisations. Il n'est donc pas surprenant que la profitabilité de la branche soit similaire à celle observée pour le secteur, la part du RCAI s'établissant dans les deux cas autour de 9 %.



### TISSU ENTREPRENEURIAL ATOMISÉ

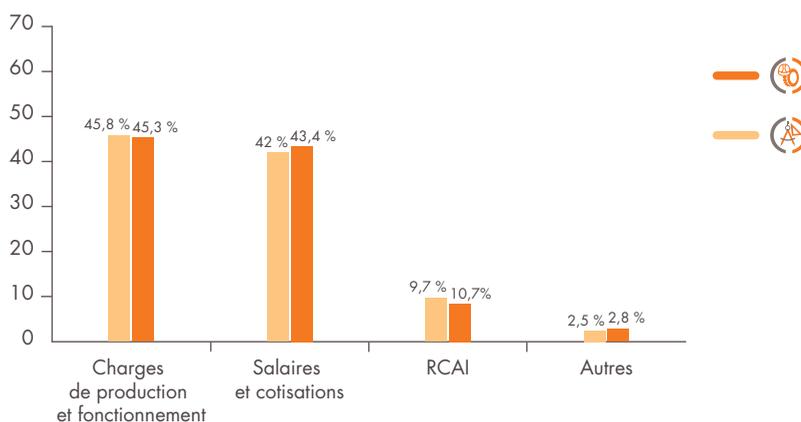
Moins d'un quart des entreprises d'architecture sont employeuses. Le tissu entrepreneurial de la branche est donc fortement atomisé. Cette caractéristique a un effet notable sur la structuration des entreprises de l'ensemble du secteur. En effet, près de 80 % des entreprises du cadre de vie-technique sont des entreprises d'architecture.

**Salaires et cotisations :** rémunérations, indemnités et primes versées aux salariés de l'entreprise augmentées des charges sociales. Cet indicateur intègre la rémunération et les cotisations sociales des dirigeants de sociétés salariés par leur entreprise.

**Excédent brut d'exploitation (EBE) :** montant de la trésorerie potentielle issue de l'activité principale de l'entreprise après paiement des salaires, des charges sociales, des prélèvements fiscaux et assimilés. *Calcul : Excédent brut d'exploitation = Valeur ajoutée + Subventions d'exploitation – Impôts, taxes et versements assimilés – Salaires et cotisations.*

**Revenu courant avant impôts (RCAI) :** mesure la performance économique de l'entreprise. Il s'agit du résultat de l'entreprise hors résultats exceptionnels avant prélèvement de l'impôt sur les sociétés et de la participation des salariés. Pour une entreprise individuelle, le RCAI est équivalent au revenu net d'activité. *Calcul : Résultat courant avant impôt = Résultat d'exploitation ± Quote-part de résultat sur opérations faites en commun + Produits financiers – Charges financières.*

### Principales utilisations du CA HT moyen estimé (2013, %)



Entreprises individuelles et sociétés, moyennes pondérées en fonction de statut et de la branche, calculs réalisés sur données issues d'échantillons. Sources : Actalians 2015, Unasa 2015, Bvd-Diane 2015, calculs Rapelli.



En 2013, 45,8 % du CA HT réalisé en moyenne par les entreprises d'architecture sont absorbés par des charges de production et de fonctionnement. Cette proportion atteint 45,3 % en moyenne pour l'ensemble du secteur cadre de vie-technique.

### Estimation du poids sectoriel des entreprises employeuses

	Architecture (%)	Reste du secteur (%)
Nombre total d'entreprises <sup>1</sup>	35 925	45 141
Entreprises employeuses	21,3 %	22,5 %

Données au 01/01/2014. Sources : Actalians 2015, Insee 2015.



21,3 % des entreprises d'architecture emploient au moins un salarié, les autres structures étant le fait de travailleurs indépendants.